

BOVIN / OVIN / CAPRIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

UTILISER LES BOITIERS CONNECTÉS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR AMÉLIORER VOS PERFORMANCES EN ATELIER CAPRIN

OBJECTIFS

- > Être capable d'adapter les paramètres d'ambiance aux besoins des animaux à partir des indicateurs identifiés afin d'améliorer la santé des chèvres,
- > Comprendre l'intérêt d'un outil de pilotage tel que COPEEKS® sur votre atelier à partir des mesures enregistrées,
- > Adapter ses pratiques d'élevage en conséquence.


INTERVENANTS

Claire Saby, vétérinaire expert et formatrice agréé caprin avec maîtrise de l'outil copeeks®

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

UTILISER LES BOITIERS CONNECTÉS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR AMÉLIORER VOS PERFORMANCES EN ATELIER CAPRIN



BOVIN / OVIN / CAPRIN

PROGRAMME

En amont du 1^{er} jour et 2^e jour : *Installation du dispositif Copeeks® dans un bâtiment d'élevage caprin de chaque participant durant 8 jours afin d'évaluer la température, l'humidité, le NH3, le CO2, les particules fines, la luminosité et le comportement des animaux (via une caméra connectée).*

Jour 1 : Ambiance des bâtiments & impacts sanitaires

- > **Fondamentaux de la ventilation et de la température dans les bâtiments de chèvres** : les principes de base, les erreurs les plus courantes, les impacts sur la santé des animaux
- > **Comparaison des données d'ambiance** entre bâtiments des différents élevages à partir des données & vidéos - images récoltées
- > **Présentation des caractéristiques des bâtiments** : charge en animaux, ouvertures, entrée et sortie d'air ambiant
- > **Relation entre maîtrise de l'ambiance et impacts sanitaires des animaux** selon les données enregistrées et observées
- > **Plan d'action spécifique à chaque élevage** : proposition d'éléments concrets d'amélioration sur la gestion de l'ambiance des bâtiments pour une mise en pratique avant la mise en place du Copeeks sur la 2e période

Jour 2 : Ambiance des bâtiments & Bien-être animal

- > **Évolution des paramètres d'ambiance** : comparaison des mesures Copeeks® sur les critères d'ambiance pertinents (avant/après les améliorations mises en place)
- > **Évolution du comportement des animaux** (critères de bien-être animal) et impact sur les résultats sanitaires sur les 2 périodes,
- Mise en rapport des observations visuelles Copeeks® et des mesures Copeeks®** : la réalité, les possibilités d'amélioration
- > **Mise en place d'indicateurs de bon fonctionnement**, élaboration d'un référentiel sur les critères d'ambiance d'un bâtiment d'élevage en agneaux d'engraissement
- > **Retours des participants** sur l'outil Copeeks®
- > **Bilan de la formation**

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

DURÉE

2 JOURS
(14 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS,
SALARIÉS, TECHNICIENS
EN ÉLEVAGE CAPRIN

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET COLLABORATIVE,
ANALYSE DE SITUATIONS
À PARTIR DE VIDÉOS,
RETOURS DE
CAPTATIONS COPEEKS,
EXERCICE DE MISE EN
SITUATION, ÉCHANGES
D'EXPÉRIENCES

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTICS EN
DÉBUT & FIN DE
FORMATION, BILAN EN
FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

